

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FREJAIROLLES

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 11

Date de convocation : 07/04/2025  
Date d'affichage : 15/04/2025

### Séance du 14 avril 2025

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ ET LE 14 AVRIL à 20h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel

**Présents** : Jérôme CASIMIR, maire, Mohamed BOUMEDIENNE, Marie-Christine CABAL, Nathalie CARME, Christian CHAMAYOU, Richard FERNANDEZ, Dominique GERARD, Nadine HERAL, Benoît MARQUES, Ludovic MARLOT, Olivier REGNAULT.

**Absentes excusées** : Christine CHRETIEN, pouvoir à Marie-Christine CABAL, Nathalie DEGUDE pouvoir à Jérôme CASIMIR, Lydie FOISSAC pouvoir à Richard FERNANDEZ, Caroline CANTIE pouvoir à Benoît MARQUES.

**Secrétaire de séance** : Richard FERNANDEZ

### Objet : Approbation du compte de gestion 2024

Sur proposition de monsieur le maire,

Il est exposé au conseil municipal le compte de gestion 2024 présenté par le responsable du service de gestion comptable d'Albi qui reprend dans ses écritures tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures pour 2024.

Statuant sur cette comptabilité, le conseil municipal déclare que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2024 par monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Albi, visé et certifié conforme par le maire de la commune de Fréjairolles n'appelle ni observations ni réserves de notre part.

### Le conseil municipal,

VU l'article L2121-31 du code général des collectivités territoriales,

**CONSTATE** la parité des résultats entre l'ordonnateur et le comptable.

Après en avoir délibéré, à la majorité, 12 voix POUR, 3 ABSTENTION

**APPROUVE** le compte de gestion de la commune de Fréjairolles établi par monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Albi pour l'exercice 2024.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, an susdits et ont signé les membres présents.

Le Maire  
Jérôme CASIMIR

Le secrétaire de séance,  
Richard FERNANDEZ

Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture  
Le



## Résultats budgétaires de l'exercice

09720 - FREJAIROLLES -

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	964 272,26	1 415 490,18	2 379 762,44
Titres de recette émis (b)	88 459,21	946 948,20	1 035 407,41
Réductions de titres (c)		68 941,86	68 941,86
Recettes nettes (d = b - c)	88 459,21	878 006,34	966 465,55
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	964 272,26	1 415 490,18	2 379 762,44
Mandats émis (f)	292 466,08	855 129,07	1 147 595,15
Annulations de mandats (g)	40 531,44	20 322,51	60 853,95
Dépenses nettes (h = f - g)	251 934,64	834 806,56	1 086 741,20
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		43 199,78	
(h - d) Déficit	163 475,43		120 275,65

## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

09720 - FREJAIROLLES -

Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement	124 305,40		-163 475,43		-39 170,03
Fonctionnement	575 101,18		43 199,78		618 300,96
<b>TOTAL I</b>	<b>699 406,58</b>		<b>-120 275,65</b>		<b>579 130,93</b>
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>699 406,58</b>		<b>-120 275,65</b>		<b>579 130,93</b>

# BORDEREAU DE TRANSMISSION DES DOCUMENTS BUDGÉTAIRES

Fiche n° 14  
Annexe n° 1

A adresser en Préfecture ou en Sous-Préfecture (selon l'arrondissement)

A remplir par la collectivité en 1 exemplaire et à annexer aux documents transmis en format papier ou en dématérialisé

**NOM DE LA COLLECTIVITÉ :**

A FREJAIROLLES

, le 15/06/2025

Signature et cachet



Observations éventuelles de la collectivité :

NATURE DES DOCUMENTS	PRINCIPAL	CCAS	EAU	ASSAINISSEMENT	LOTISSEMENT	AUTRES BUDGETS ANNEXES : à préciser
Budget primitif Année 2025						
Délibération de vote du budget primitif						
Pages de signatures du budget primitif (pour les envois en dématérialisé)						
Compte administratif Année 2024						
Délibération d'approbation du compte administratif						
Pages de signatures du compte administratif (pour les envois en dématérialisé)						
Etat des restes à réaliser						
Délibération d'affectation des résultats						
Extrait du compte de gestion (Etats II 1 et II 2)	X					
Délibération d'approbation du compte de gestion	X					
Note de présentation brève et synthétique à annexer au budget primitif et au compte administratif						

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 081-218100972-20250414-DELCM\_20250301-BF

51075

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FREJAIROLLES

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 07/04/2025

Nombre de membres présents : 11

Date d'affichage : 15/04/2025

### Séance du 14 avril 2025

**L'AN DEUX MIL VINGT CINQ ET LE 14 AVRIL** à 20h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel

**Présents :** Jérôme CASIMIR, maire, Mohamed BOUMEDIENNE, Marie-Christine CABAL, Nathalie CARME, Christian CHAMAYOU, Richard FERNANDEZ, Lydie FOISSAC, Dominique GERARD, Nadine HERAL, Benoît MARQUES, Ludovic MARLOT, Olivier REGNAULT.

**Absentes excusées :** Christine CHRETIEN, pouvoir à Marie-Christine CABAL, Nathalie DEGUDE, Caroline CANTIE pouvoir à Benoît MARQUES.

**Secrétaire de séance :** Richard FERNANDEZ

### Objet : Compte administratif 2024

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2024 du budget :

	Résultats antérieurs	Réalisations 2024	TOTAL 2024
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
DÉPENSES		834 806,56 €	834 806,56 €
RECETTES	575 101,18 €	878 006,34 €	1 453 107,52 €
Solde	575 101,18 €	43 199,78 €	618 300,86 €
<b>INVESTISSEMENT</b>			
DÉPENSES		251 934,64 €	251 934,64 €
RECETTES	124 305,40 €	88 459,21 €	212 764,61 €
Solde	124 305,40 €	-163 475,43€	-39 170,03 €

### 1- Section de fonctionnement

Dépenses : 834 806,56€

Recettes : 1 453 107,52€ (dont 575 101,18€ de résultat de reporté)

soit un résultat de clôture de : 618 300,86 €

### 2- Section d'investissement

Dépenses : 251 934,64 €

Recettes : 212 764,61 € (dont 124 305,40 € d'excédent reporté)

soit un résultat de clôture de : - 39 170,03 €

### 3- Restes à réaliser 2024 reportés sur l'exercice 2025

Dépenses : 9 144,00 €

Recettes : 15 447,00 €

Solde des restes à réaliser : 6 303,00 €

La présentation détaillée du compte administratif est annexée à la présente délibération.

Monsieur CASIMIR, maire de la commune de Fréjairolles conformément à la loi, quitte la salle afin qu'il soit procédé au vote.

#### Le conseil municipal,

- VU le code général des collectivités territoriales,
- **PROCÈDE** au vote du compte administratif 2024 de la commune de Fréjairolles.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité, par 10 voix POUR, 0 ABSTENTION, 3 CONTRE**

- **APPROUVE** l'ensemble des opérations du compte administratif 2024.
- **AUTORISE** l'inscription au budget primitif 2024 des reports de crédits d'investissement,  
soit : Dépenses : 9 144,00 €  
Recettes : 15 447,00 €
- **DÉCLARE** toutes les opérations de l'exercice 2024 définitivement closes.

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois, an susdits et ont signé les membres présents.

Le Maire  
Jérôme CASIMIR



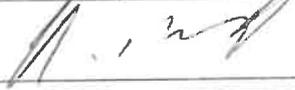
Le secrétaire de séance  
Richard FERNANDEZ

Certifie exécutoire  
Reçu en Préfecture, le  
Publié ou notifié

# FEUILLE D'EMARGEMENT

## COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Conseil municipal du 14 avril 2025 à Fréjairolles

Jérôme CASIMIR	
Marie-Christine CABAL	
Ludovic MARLOT	
Christian CHAMAYOU	
Lydie FOISSAC	
Richard FERNANDEZ	
Nadine HERAL	
Olivier REGNIAUT	
Nathalie CARME	
Dominique GERARD	
Christine CHRETIEN <i>Rempli à l'usage de Marie-Christine CABAL</i>	
Nathalie DEGUDE	
Benoit MARQUES	
Caroline CANTIE <i>Rempli à Benoit MARQUES</i>	
Mohamed BOUMEDIENNE	

# TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE

*Peck*

## TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE : BUDGET 35 DE L'EXERCICE : 2024 VERS L'EXERCICE 2025 EN INVESTISSEMENT

Reste à réaliser

Exercice	Nature	Sous-Rubrique	Opération	Gestionnaire	Service	Antenne	Dep/Rec	Libellé	Etape	Montant
2024	1323	025		ADMIFRE	CIM	CIMETIERE	R	AGRANDISSEMENT DU COLOMBARIUM	RAR	1 125.00
2024	13461	325	35002	ADMIFRE	SPOR	PARCSPORT	R	SUBVENTION PARCOURS SANTE DETR	RAR	7 161.00
2024	1323	325	35002	ADMIFRE	SPOR	PARCSPORT	R	SUBVENTION PARCOURS DE SANTE DEPARTEMENT	RIAR	7 161.00
									<b>TOTAL</b>	<b>15 447.00</b>

*A Fréjouvilles  
Jérôme CASTIDR, maire*



Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 081-218100972-20250414-DELCM\_20250302-BF

# TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE

Depuis

TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE : BUDGET 35 DE L'EXERCICE : 2024 VERS L'EXERCICE 2025 EN INVESTISSEMENT

Reste à réaliser

Exercice	Nature	Sous-Rubrique	Opération	Gestionnaire	Service	Arteme	Dep/Rec	Libellé	Etape	Montant
2024	2031	4228	35001	ADMIFRE	ADMI	ENFANCE	D	AMO CONSTRUCTION D U NOUVEAU COMPLEXE ENFANC	RAR	9 144,00
									TOTAL	9 144,00

A Fréjaurolles,  
Télicme CASIMIR



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE FREJAIROLLES**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 07/04/2025

Nombre de membres présents : 11

Date d'affichage : 15/04/2025

**Séance du 14 avril 2025**

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ ET LE 14 AVRIL à 20h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel

**Présents :** Jérôme CASIMIR, maire, Mohamed BOUMEDIENNE, Marie-Christine CABAL, Nathalie CARME, Christian CHAMAYOU, Richard FERNANDEZ, Dominique GERARD, Nadine HERAL, Benoît MARQUES, Ludovic MARLOT, Olivier REGNAULT.

**Absentes excusées :** Christine CHRETIEN, pouvoir à Marie-Christine CABAL, Nathalie DEGUDE pouvoir à Jérôme CASIMIR, Lydie FOISSAC pouvoir à Richard FERNANDEZ, Caroline CANTIE pouvoir à Benoît MARQUES.

**Secrétaire de séance :** Richard FERNANDEZ

**Objet: Affectation de résultat 2024 :**

Le compte administratif 2024 du budget principal fait ressortir un excédent de la section de fonctionnement de 618 300,96 €.

Je sou mets à votre approbation le projet d'affectation de résultat de fonctionnement qui se présente comme suit :

Résultat de fonctionnement : + 618 300,96 €

Résultat d'investissement (hors restes à réaliser) : - 39 170,03 €

Solde des restes à réaliser : + 6 303,00 €

Résultat d'investissement (y compris restes à réaliser) : - 32 867,03 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit donc être alloué à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Il convient donc de procéder aux écritures suivantes :

Affectation du compte 1068 en investissement : + 32 867,03 €

Report du résultat en section de fonctionnement : + 585 433,93 € (618 300,96 € - 32 867,03 €)

Report du résultat en section d'investissement : - 39 170,03 €

Vu le code général des collectivités territoriales,

SLOW

LE CONSEIL MUNICIPAL,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité, par 12 voix POUR, 0 ABSTENTION, 3 CONTRE**

- **DECIDE** l'affectation du résultat de fonctionnement 2024 au compte 1068 du budget principal 2025 pour un montant de + 32 867,03 €
- **DECIDE** le report du résultat de fonctionnement 2024 au compte 002 du budget principal 2025 pour un montant de + 585 433,93 €
- **DECIDE** le report du résultat d'investissement 2024 au compte 001 du budget principal 2025 pour un montant de – 39 170,03 €

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois, an susdits et ont signé les membres présents.

Le Maire  
Jérôme CASIMIR

Le secrétaire de séance,  
Richard FERNANDEZ



Certifie exécutoire  
Reçu en Préfecture  
Le  
Publié ou notifié

## V – ARRETE ET SIGNATURES

### ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 13

#### VOTES

Pour : 10

Contre : 3

Abstentions : 0

Date de convocation : 07/04/2025

Présenté par le maire (1),

A la mairie de Fréjairolles, le 14/04/2025

Délibéré par l'assemblée le conseil municipal (2), réunie en session ordinaire

A la mairie de Fréjairolles, le 14/04/2025

Les membres de l'assemblée délibérante le conseil municipal (2),(3),



Certifié exécutoire par le maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



## COMMUNE DE FREJAIROLLES

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées sur l'année 2024. Il est en concordance avec le compte de gestion établi par le trésorier. Le compte administratif doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivante à laquelle il se rapporte. Par cet acte, le maire, ordonnateur présente un bilan de l'année écoulée.

Le compte administratif a été voté le 14 avril 2025.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. La section de fonctionnement retrace la gestion courante de la commune (notamment le versement des salaires des agents de la ville) tandis que la section d'investissement inclut les dépenses et les recettes afférentes aux projets structurants de la commune.

**I. La section de fonctionnement**

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

**a) Les recettes réelles de fonctionnement**

**Les recettes réelles de fonctionnement perçues en 2024 sont de 878 006,34 euros.**

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population comme la cantine, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, aux revenus des immeubles ...

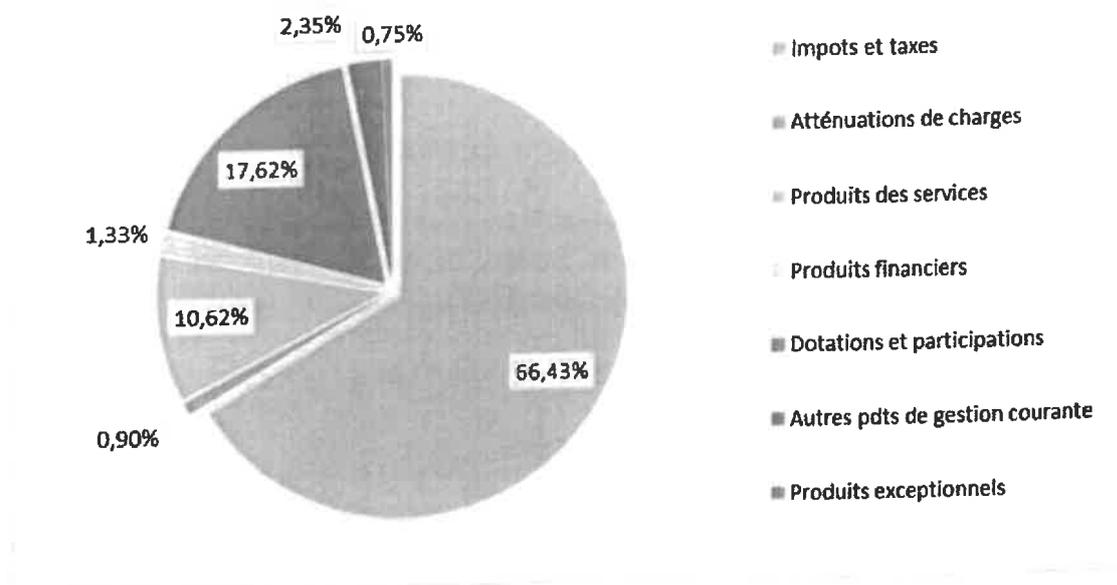
Les taux des impôts locaux votés en 2024 sont :

- Taxe foncière sur le bâti : 49,26 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 79,44 %
- Taxe d'habitation des résidences secondaires : 12,17 %

Le produit perçu au titre de la fiscalité locale des ménages représente 58,01 % des recettes de 2024 de la commune soit 509 337 €.

L'État a versé 146 412 € de DGF, soit 16,67 % des recettes de la commune.

Voici leurs décompositions pour 2024 :



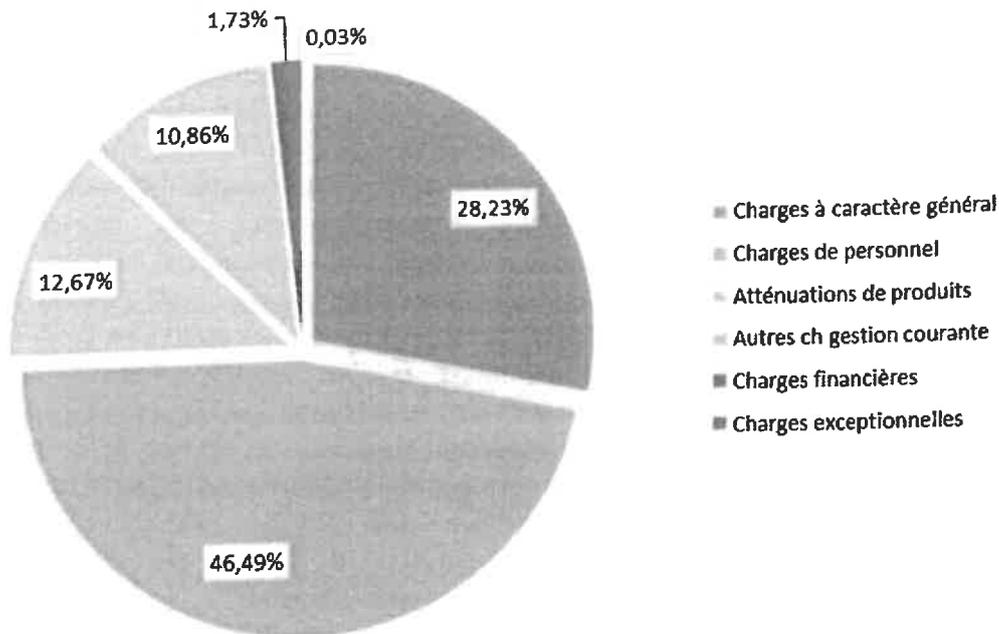
**b) Les dépenses réelles de fonctionnement 2024 s'élèvent à 828 933,56 euros.**

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

En 2024, la commune a employé 11,63 ETP (équivalent temps plein). Leurs salaires représentent 46,49 % des dépenses réelles de fonctionnement de la commune avec un montant de 385 341,36 €.

Les subventions aux associations, inscrites au chapitre 65 « autres charges de gestion courante », ont été versées en 2024 pour un montant de 17 935,67 € soit 2,16 % des dépenses de fonctionnement.

Voici la décomposition des dépenses de fonctionnement pour 2024 :



### c) les dépenses d'ordre de fonctionnement

Les opérations d'ordre budgétaire se caractérisent par le fait qu'elles concernent toujours à la fois une opération de dépense budgétaire et une opération de recette budgétaire. Elles ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement. Elles sont notamment constituées des écritures de dotation aux amortissements des biens ou des écritures de cessions.

En 2024, ces dépenses se sont élevées à 5 873 € de dotations aux amortissements. Des recettes d'ordre d'investissement ont été constatées pour la même somme.

### d) Le résultat de fonctionnement

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 de la commune est excédentaire de 43 199,78 €.

Le résultat de fonctionnement reporté était de 575 101,18 €.

Le résultat de fonctionnement cumulé s'élève donc à 618 300,96 €.

## II. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

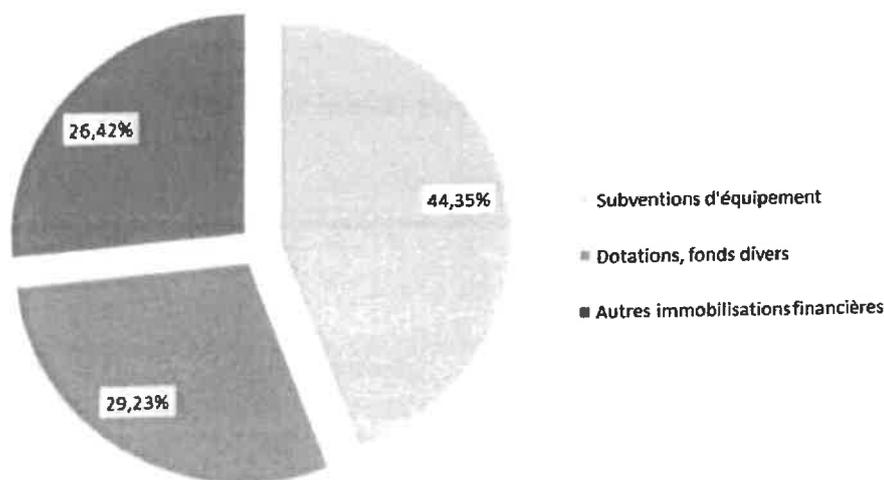
- en recettes : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement), les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection de la salle polyvalente...), le FCTVA (fonds de compensation de la TVA) et les emprunts nécessaires pour équilibrer le financement des opérations d'équipement.

Les restes à réaliser sont les dépenses et recettes approuvées et signées dans l'année et qui restent à payer ou percevoir. Ils seront inscrits obligatoirement dans le prochain budget primitif.

**a) Les recettes réelles de la section d'investissement**  
**Les recettes réelles d'investissement encaissées en 2024 s'établissent à 82 586,21 euros.**

La commune a perçu 36 628,09 € de subventions pour ses opérations d'équipement : 10 000€ de la part de l'APE de l'école pour financer les travaux de pose et de fourniture du jeu KRAPAHUT, 2 315,63 € pour la plantation d'arbustes et 6 653,46 € de solde pour la subvention concernant la rénovation énergétique de la salle. La communauté d'agglomération a versé 17 659 € d'attribution d'investissement liée au reversement de la taxe d'aménagement (40% du produit N-1).

Elle a également encaissé 18 902 € de taxe d'aménagement, 5 235,12 € de FCTVA (fonds de compensation de la TVA versé par l'État), et 21 821 euros de remboursement de dette récupérable voirie.



Les restes à réaliser sont des dépenses et recettes approuvées et signées dans l'année et qui restent à payer ou percevoir. Ils seront inscrits obligatoirement dans le prochain budget primitif.

En 2024, 15 447 € de recettes seront reportés en 2025. Il s'agit de recettes liées à l'agrandissement du colombarium (1 125 €) et au parcours santé (14 322 €).

#### **b) Les recettes d'ordre de la section d'investissement**

Les opérations d'ordre budgétaire se caractérisent par le fait qu'elles concernent toujours à la fois une opération de dépense budgétaire et une opération de recette budgétaire. Elles ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement.

Les opérations d'ordre relèvent de deux types, les opérations d'ordre de transfert entre sections (dotation aux amortissements des biens, écritures de cessions) ou opérations d'ordre patrimoniales (constatation achèvement de travaux, remboursements des avances effectuées sur les travaux).

En 2024, des recettes d'ordre de transfert entre sections ont été constatées pour un montant de 5 873 € correspondant aux amortissements.

Des dépenses d'ordre de fonctionnement ont été constatées pour la même somme.

#### **c) Les dépenses réelles de la section d'investissement s'élèvent en 2024 à 251 934,74 euros.**

Les principales dépenses d'équipement 2024 ont été réalisées pour les frais d'études du complexe enfance (33 790,64 €), l'achat de parcelles le long du cheminement doux (19 651,10 €), la plantation d'arbres et arbustes (3 897,18 €), l'achat de chaises et le changement des portes de la salle polyvalente (33 881,88 €), la fourniture et la pose des agrès du parcours sportif (28 644€).

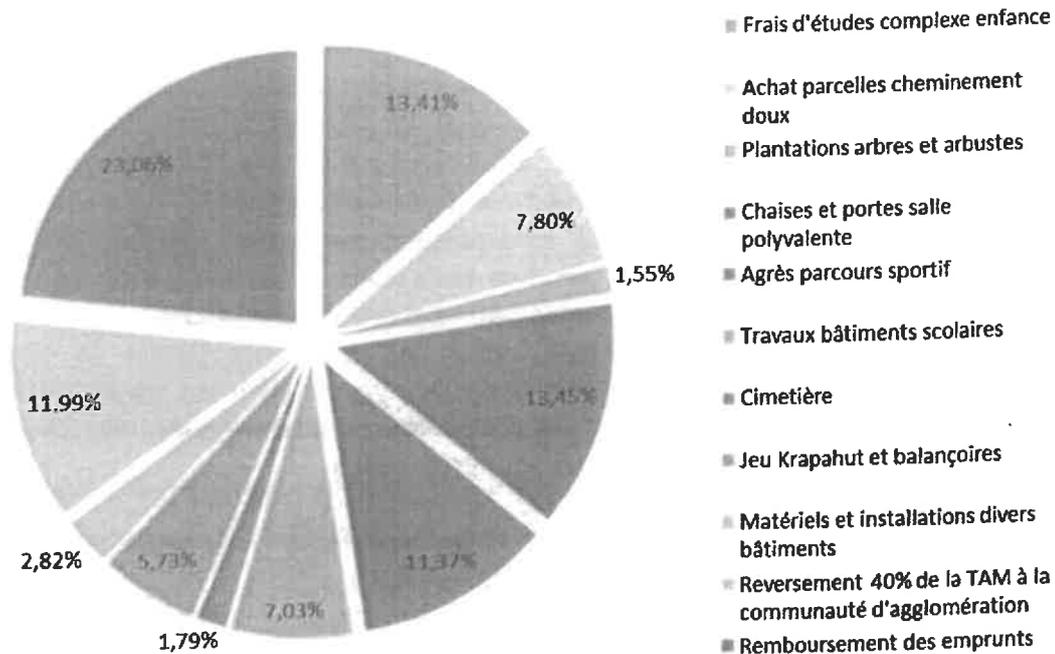
17 714 € ont été affectés à divers travaux sur les bâtiments scolaires, 4 500€ pour la dalle béton et le colombarium du cimetière.

L'achat de du jeu KRAPHUT et de balançoires pour 14 443,20€.

L'achat de divers matériels et d'installation sur les bâtiments communaux ont été effectués pour 7 109,05 €.

Il faut également noter le remboursement du capital des emprunts : 58 084,54 € et le remboursement à la communauté d'agglomération de 40 % de la taxe d'aménagement perçue en 2023 (30 219,15 €)

Voici la décomposition des dépenses d'investissement :



Les restes à réaliser sont les dépenses et recettes engagées dans l'année et qui restent à payer ou percevoir. Ils seront inscrits obligatoirement dans le prochain budget primitif.

En 2024, 9 144 € de dépenses seront reportés en 2025. Il s'agit de dépenses pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour le nouveau complexe enfance.

#### **d) Le résultat d'investissement**

Le résultat d'investissement 2024 de la commune est de - 163 475,43 €.

Le résultat d'investissement reporté était de 124 305,40 €.

Le résultat d'investissement cumulé se comptabilise donc à - 39 170,03 €.

Après déduction du solde des restes à réaliser, la section d'investissement présente un besoin de financement de 32 867,03 €.

### **III. L'encours de la dette et sa structure**

L'encours de la dette au 31 décembre 2024, s'élevait à 734 196,40 € dont 326 504 € de dette récupérable remboursée par l'agglomération dans la cadre du transfert de compétence « voirie large ».

Il est positionné à 100% sur des emprunts présentant un risque faible ou nul au sens de la Charte de bonne conduite « GISSLER » (pas d'emprunts toxiques, pas

d'indexation sur des devises étrangères ...).

100% de l'encours total est à taux fixe classique.

Le taux moyen de l'encours est de 1,82% et la durée de vie résiduelle moyenne de l'encours est de 11 ans et 1 mois.

La répartition des prêteurs est la suivante :

Prêteur	CRD au 31-12	% CRD
Caisse d'Epargne	353 710,30 €	48,18 %
Banque Populaire Occitane	380 486,10 €	51,82 %
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>734 196,40 €</b>	<b>100,00 %</b>

Prêteur	CRD au 31-12	% CRD
Caisse d'Epargne	400 223,48 €	47,15 %
Banque Populaire Occitane	448 632,40 €	52,85 %
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>848 855,88 €</b>	<b>100,00 %</b>

#### **IV. Les indicateurs financiers**

##### **a) L'épargne brute et l'épargne nette**

L'épargne brute représente la ressource récurrente dont dispose la commune pour rembourser le capital de sa dette (équilibre budgétaire) et autofinancer ses investissements. Elle est égale à la différence entre les recettes (hors cessions) et les dépenses de fonctionnement.

En 2024, l'épargne brute est égale à 49 072,78 € et représente 5,59 % des recettes réelles de fonctionnement.

Après remboursement du capital de la dette (hors dette récupérable), l'épargne disponible (épargne nette) pour le financement des investissements est de 12 809,24 €.

##### **b) La capacité de désendettement**

La capacité de désendettement est le rapport entre l'encours de la dette net au 31/12/N (hors dette voirie) et l'épargne brute de l'année N. Le seuil d'alerte se situe entre 10 et 12 ans.

Au 31 décembre 2024, la capacité de désendettement de la commune était de 8 ans et 4 mois. Ce qui signifie que la commune pourrait rembourser sa dette en 8 années et 4 mois si elle y consacrait la totalité de son autofinancement.

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 081-218100972-20250414-DELCM\_20250302-BF

SLOW

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE FREJAIROLLES**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 07/04/2025

Nombre de membres présents : 11

Date d'affichage : 15/04/2025

**Séance du 14 avril 2025**

**L'AN DEUX MIL VINGT CINQ ET LE 14 AVRIL** à 20h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel

**Présents** : Jérôme CASIMIR, maire, Mohamed BOUMEDIENNE, Marie-Christine CABAL, Nathalie CARME, Christian CHAMAYOU, Richard FERNANDEZ, Dominique GERARD, Nadine HERAL, Benoît MARQUES, Ludovic MARLOT, Olivier REGNAULT.

**Absentes excusées** : **Christine CHRETIEN**, pouvoir à Marie-Christine CABAL, **Nathalie DEGUDE** pouvoir à Jérôme CASIMIR, **Lydie FOISSAC** pouvoir à Richard FERNANDEZ, **Caroline CANTIE** pouvoir à Benoît MARQUES.

**Secrétaire de séance** : Richard FERNANDEZ

**Objet: Affectation de résultat 2024 :**

Le compte administratif 2024 du budget principal fait ressortir un excédent de la section de fonctionnement de 618 300,96 €.

Je soumetts à votre approbation le projet d'affectation de résultat de fonctionnement qui se présente comme suit :

Résultat de fonctionnement : + 618 300,96 €

Résultat d'investissement (hors restes à réaliser) : - 39 170,03 €

Solde des restes à réaliser : + 6 303,00 €

Résultat d'investissement (y compris restes à réaliser) : - 32 867,03 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit donc être alloué à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

**Il convient donc de procéder aux écritures suivantes :**

Affectation du compte 1068 en investissement : + 32 867,03 €

Report du résultat en section de fonctionnement : + 585 433,93 € (618 300,96 € - 32 867,03 €)

Report du résultat en section d'investissement : - 39 170,03 €

Vu le code général des collectivités territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité, par 12 voix POUR, 0 ABSTENTION, 3 CONTRE**

- **DECIDE** l'affectation du résultat de fonctionnement 2024 au compte 1068 du budget principal 2025 pour un montant de + 32 867,03 €
- **DECIDE** le report du résultat de fonctionnement 2024 au compte 002 du budget principal 2025 pour un montant de + 585 433,93 €
- **DECIDE** le report du résultat d'investissement 2024 au compte 001 du budget principal 2025 pour un montant de – 39 170,03 €

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois, an susdits et ont signé les membres présents.

Le Maire  
Jérôme CASIMIR

Le secrétaire de séance,  
Richard FERNANDEZ



Certifie exécutoire  
Reçu en Préfecture  
Le  
Publié ou notifié

## COMMUNE DE FREJAIROLLES

### NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées sur l'année 2024. Il est en concordance avec le compte de gestion établi par le trésorier. Le compte administratif doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivante à laquelle il se rapporte. Par cet acte, le maire, ordonnateur présente un bilan de l'année écoulée.

Le compte administratif a été voté le 14 avril 2025.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. La section de fonctionnement retrace la gestion courante de la commune (notamment le versement des salaires des agents de la ville) tandis que la section d'investissement inclut les dépenses et les recettes afférentes aux projets structurants de la commune.

#### **I. La section de fonctionnement**

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

##### **a) Les recettes réelles de fonctionnement**

**Les recettes réelles de fonctionnement perçues en 2024 sont de 878 006,34 euros.**

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population comme la cantine, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, aux revenus des immeubles ...

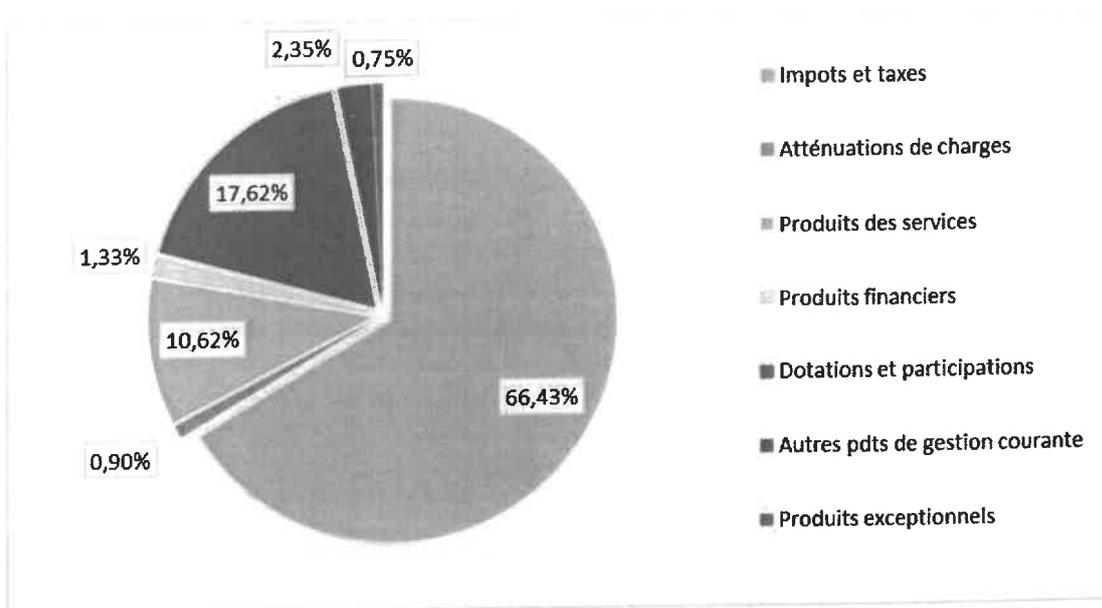
Les taux des impôts locaux votés en 2024 sont :

- Taxe foncière sur le bâti : 49,26 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 79,44 %
- Taxe d'habitation des résidences secondaires : 12,17 %

Le produit perçu au titre de la fiscalité locale des ménages représente 58,01 % des recettes de 2024 de la commune soit 509 337 €.

L'État a versé 146 412 € de DGF, soit 16,67 % des recettes de la commune.

Voici leurs décompositions pour 2024 :



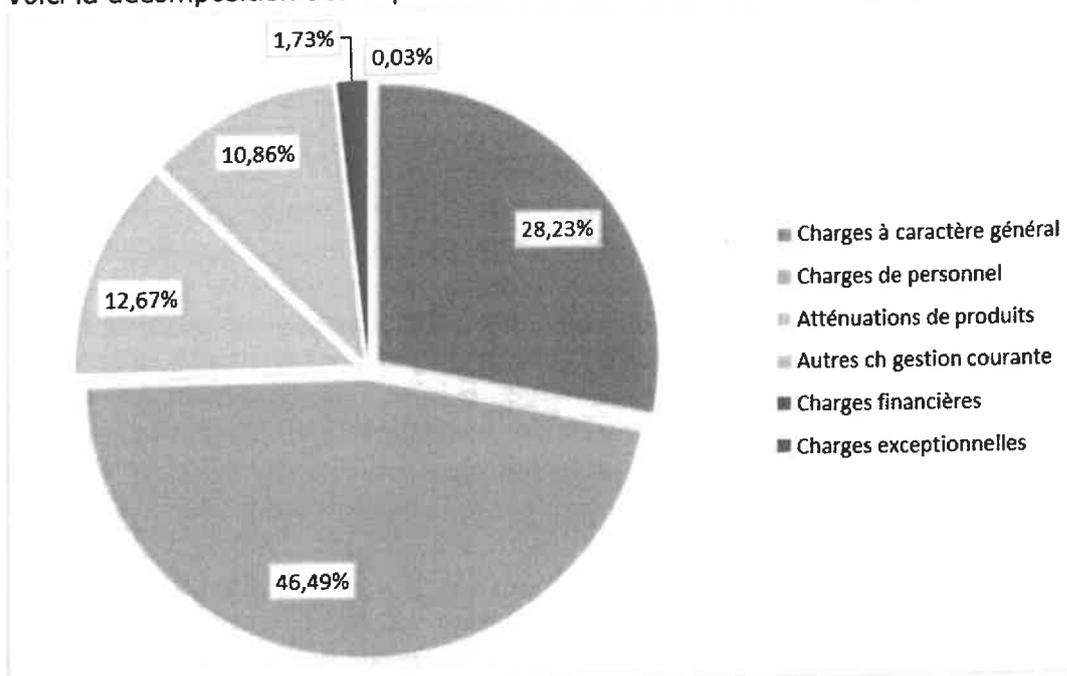
**b) Les dépenses réelles de fonctionnement 2024 s'élèvent à 828 933,56 euros.**

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

En 2024, la commune a employé 11,63 ETP (équivalent temps plein). Leurs salaires représentent 46,49 % des dépenses réelles de fonctionnement de la commune avec un montant de 385 341,36 €.

Les subventions aux associations, inscrites au chapitre 65 « autres charges de gestion courante », ont été versées en 2024 pour un montant de 17 935,67 € soit 2,16 % des dépenses de fonctionnement.

Voici la décomposition des dépenses de fonctionnement pour 2024 :



### **c) les dépenses d'ordre de fonctionnement**

Les opérations d'ordre budgétaire se caractérisent par le fait qu'elles concernent toujours à la fois une opération de dépense budgétaire et une opération de recette budgétaire. Elles ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement. Elles sont notamment constituées des écritures de dotation aux amortissements des biens ou des écritures de cessions.

En 2024, ces dépenses se sont élevées à 5 873 € de dotations aux amortissements. Des recettes d'ordre d'investissement ont été constatées pour la même somme.

### **d) Le résultat de fonctionnement**

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 de la commune est excédentaire de 43 199,78 €.

Le résultat de fonctionnement reporté était de 575 101,18 €.

Le résultat de fonctionnement cumulé s'élève donc à 618 300,96 €.

## **II. La section d'investissement**

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

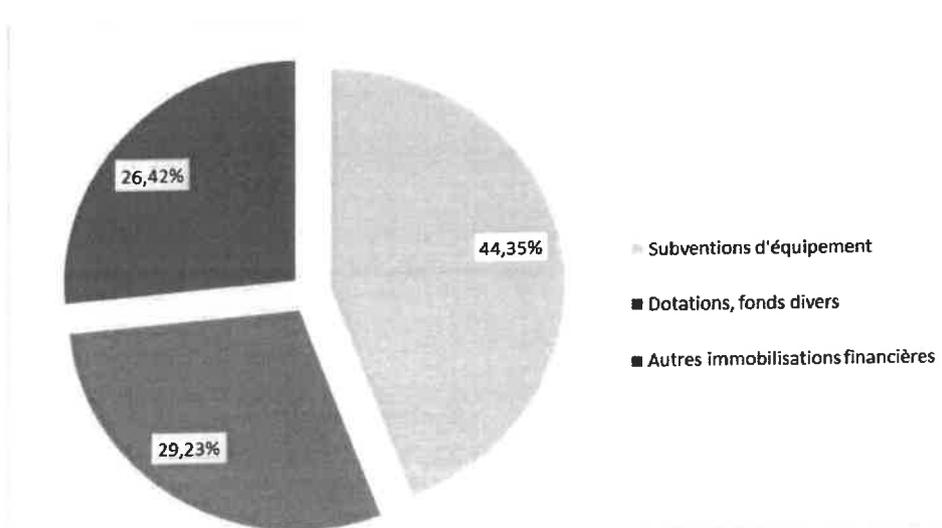
- en recettes : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement), les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection de la salle polyvalente...), le FCTVA (fonds de compensation de la TVA) et les emprunts nécessaires pour équilibrer le financement des opérations d'équipement.

Les restes à réaliser sont les dépenses et recettes approuvées et signées dans l'année et qui restent à payer ou percevoir. Ils seront inscrits obligatoirement dans le prochain budget primitif.

**a) Les recettes réelles de la section d'investissement**  
**Les recettes réelles d'investissement encaissées en 2024 s'établissent à 82 586,21 euros.**

La commune a perçu 36 628,09 € de subventions pour ses opérations d'équipement : 10 000€ de la part de l'APE de l'école pour financer les travaux de pose et de fourniture du jeu KRAPAHUT, 2 315,63 € pour la plantation d'arbustes et 6 653,46 € de solde pour la subvention concernant la rénovation énergétique de la salle. La communauté d'agglomération a versé 17 659 € d'attribution d'investissement liée au reversement de la taxe d'aménagement (40% du produit N-1).

Elle a également encaissé 18 902 € de taxe d'aménagement, 5 235,12 € de FCTVA (fonds de compensation de la TVA versé par l'État), et 21 821 euros de remboursement de dette récupérable voirie.



Les restes à réaliser sont des dépenses et recettes approuvées et signées dans l'année et qui restent à payer ou percevoir. Ils seront inscrits obligatoirement dans le prochain budget primitif.

En 2024, 15 447 € de recettes seront reportés en 2025. Il s'agit de recettes liées à l'agrandissement du colombarium (1 125 €) et au parcours santé (14 322 €).

#### **b) Les recettes d'ordre de la section d'investissement**

Les opérations d'ordre budgétaire se caractérisent par le fait qu'elles concernent toujours à la fois une opération de dépense budgétaire et une opération de recette budgétaire. Elles ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement.

Les opérations d'ordre relèvent de deux types, les opérations d'ordre de transfert entre sections (dotation aux amortissements des biens, écritures de cessions) ou opérations d'ordre patrimoniales (constatation achèvement de travaux, remboursements des avances effectuées sur les travaux).

En 2024, des recettes d'ordre de transfert entre sections ont été constatées pour un montant de 5 873 € correspondant aux amortissements.

Des dépenses d'ordre de fonctionnement ont été constatées pour la même somme.

#### **c) Les dépenses réelles de la section d'investissement s'élèvent en 2024 à 251 934,74 euros.**

Les principales dépenses d'équipement 2024 ont été réalisées pour les frais d'études du complexe enfance (33 790,64 €), l'achat de parcelles le long du cheminement doux (19 651,10 €), la plantation d'arbres et arbustes (3 897,18 €), l'achat de chaises et le changement des portes de la salle polyvalente (33 881,88 €), la fourniture et la pose des agrès du parcours sportif (28 644€).

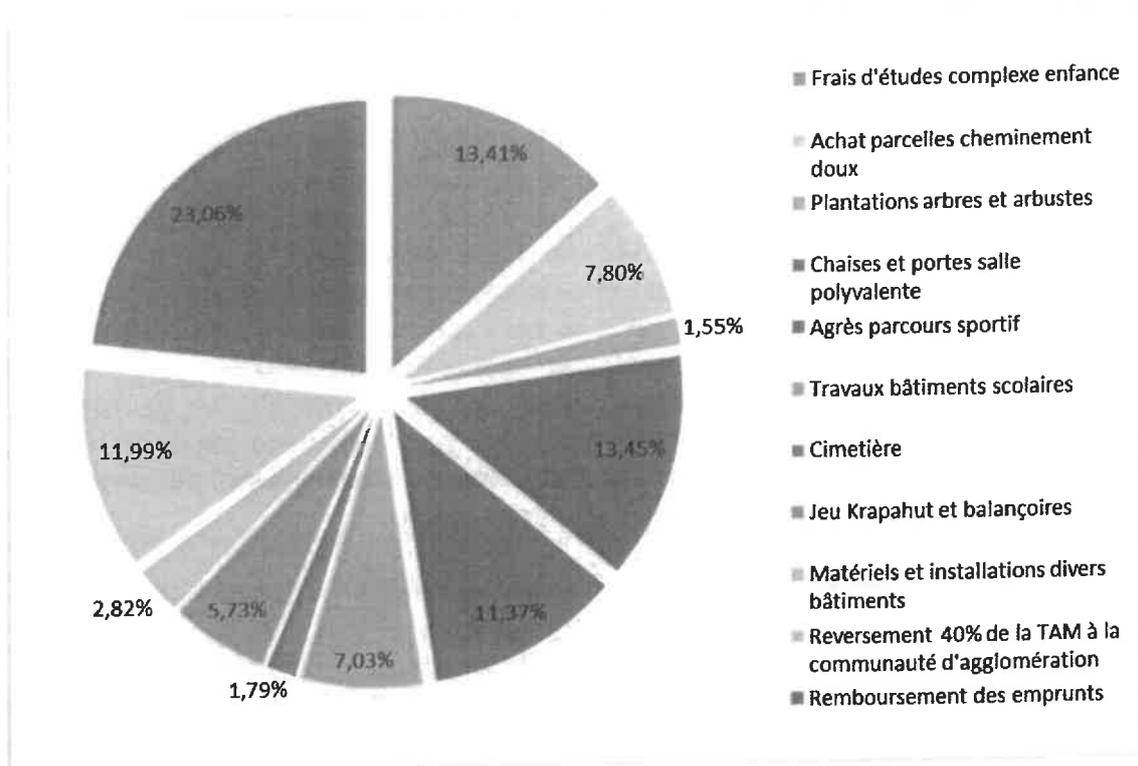
17 714 € ont été affectés à divers travaux sur les bâtiments scolaires, 4 500€ pour la dalle béton et le colombarium du cimetière.

L'achat de du jeu KRAPHUT et de balançoires pour 14 443,20€.

L'achat de divers matériels et d'installation sur les bâtiments communaux ont été effectués pour 7 109,05 €.

Il faut également noter le remboursement du capital des emprunts : 58 084,54 € et le remboursement à la communauté d'agglomération de 40 % de la taxe d'aménagement perçue en 2023 (30 219,15 €)

Voici la décomposition des dépenses d'investissement :



Les restes à réaliser sont les dépenses et recettes engagées dans l'année et qui restent à payer ou percevoir. Ils seront inscrits obligatoirement dans le prochain budget primitif.

En 2024, 9 144 € de dépenses seront reportés en 2025. Il s'agit de dépenses pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour le nouveau complexe enfance.

#### **d) Le résultat d'investissement**

Le résultat d'investissement 2024 de la commune est de - 163 475,43 €.

Le résultat d'investissement reporté était de 124 305,40 €.

Le résultat d'investissement cumulé se comptabilise donc à - 39 170,03 €.

Après déduction du solde des restes à réaliser, la section d'investissement présente un besoin de financement de 32 867,03 €.

### **III. L'encours de la dette et sa structure**

L'encours de la dette au 31 décembre 2024, s'élevait à 734 196,40 € dont 326 504 € de dette récupérable remboursée par l'agglomération dans la cadre du transfert de compétence « voirie large ».

Il est positionné à 100% sur des emprunts présentant un risque faible ou nul au sens de la Charte de bonne conduite « GISSLER » (pas d'emprunts toxiques, pas

d'indexation sur des devises étrangères ...).

100% de l'encours total est à taux fixe classique.

Le taux moyen de l'encours est de 1,82% et la durée de vie résiduelle moyenne de l'encours est de 11 ans et 1 mois.

La répartition des prêteurs est la suivante :

Prêteur	CRD au 31-12	% CRD
Caisse d'Epargne	353 710,30 €	48,18 %
Banque Populaire Occitane	380 486,10 €	51,82 %
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>734 196,40 €</b>	<b>100,00 %</b>

Prêteur	CRD au 31-12	% CRD
Caisse d'Epargne	400 223,48 €	47,15 %
Banque Populaire Occitane	448 632,40 €	52,85 %
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>848 855,88 €</b>	<b>100,00 %</b>

#### **IV. Les indicateurs financiers**

##### **a) L'épargne brute et l'épargne nette**

L'épargne brute représente la ressource récurrente dont dispose la commune pour rembourser le capital de sa dette (équilibre budgétaire) et autofinancer ses investissements. Elle est égale à la différence entre les recettes (hors cessions) et les dépenses de fonctionnement.

En 2024, l'épargne brute est égale à 49 072,78 € et représente 5,59 % des recettes réelles de fonctionnement.

Après remboursement du capital de la dette (hors dette récupérable), l'épargne disponible (épargne nette) pour le financement des investissements est de 12 809,24 €.

##### **b) La capacité de désendettement**

La capacité de désendettement est le rapport entre l'encours de la dette net au 31/12/N (hors dette voirie) et l'épargne brute de l'année N. Le seuil d'alerte se situe entre 10 et 12 ans.

Au 31 décembre 2024, la capacité de désendettement de la commune était de 8 ans et 4 mois. Ce qui signifie que la commune pourrait rembourser sa dette en 8 années et 4 mois si elle y consacrait la totalité de son autofinancement.

## BORDEREAU DE TRANSMISSION DES DOCUMENTS BUDGÉTAIRES

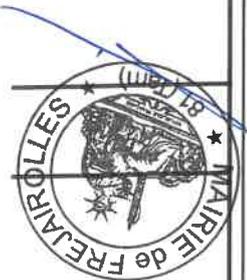
A adresser en Préfecture ou en Sous-Préfecture (selon l'arrondissement)

A remplir par la collectivité en 1 exemplaire et à annexer aux documents transmis en format papier ou en dématérialisé

**NOM DE LA COLLECTIVITÉ :**

A FREJAIROLLES , le 15 / 04 / 2025

Signature et cachet



Observations éventuelles de la collectivité :

NATURE DES DOCUMENTS	PRINCIPAL	CCAS	EAU	ASSAINISSEMENT	LOTISSEMENT	AUTRES BUDGETS ANNEXES : à préciser
Budget primitif Année 2025						
Délibération de vote du budget primitif						
Pages de signatures du budget primitif <i>(pour les envois en dématérialisé)</i>						
Compte administratif Année 2024	X					
Délibération d'approbation du compte administratif	X					
Pages de signatures du compte administratif <i>(pour les envois en dématérialisé)</i>	X					
Etat des restes à réaliser	X					
Délibération d'affectation des résultats	X					
Extrait du compte de gestion (Etats II 1 et II 2)	.					
Délibération d'approbation du compte de gestion						
Note de présentation brève et synthétique à annexer au budget primitif et au compte administratif	X					

+ fiche 2024

# BORDEREAU DE TRANSMISSION DES DOCUMENTS BUDGÉTAIRES

A adresser en Préfecture ou en Sous-Préfecture (selon l'arrondissement)

A remplir par la collectivité en 1 exemplaire et à annexer aux documents transmis en format papier ou en dématérialisé

**NOM DE LA COLLECTIVITÉ :**



A FREJAIROLLES, le 15 / 04 / 2025

Signature et cachet

Observations éventuelles de la collectivité :

NATURE DES DOCUMENTS	PRINCIPAL	CCAS	EAU	ASSAINISSEMENT	LOTISSEMENT	AUTRES BUDGETS ANNEXES : à préciser
Budget primitif Année 2025						
Délibération de vote du budget primitif						
Pages de signatures du budget primitif (pour les envois en dématérialisé)						
Compte administratif Année 2024	X					
Délibération d'approbation du compte administratif	X					
Pages de signatures du compte administratif (pour les envois en dématérialisé)	X					
Etat des restes à réaliser	X					
Délibération d'affectation des résultats	X					
Extrait du compte de gestion (Etats II 1 et II 2)	.					
Délibération d'approbation du compte de gestion						
Note de présentation brève et synthétique à annexer au budget primitif et au compte administratif	X					

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 081-218100972-20250414-DELCM\_20250302-BF

5105

**V – ARRETE ET SIGNATURES**  
**ARRETE ET SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 13

VOTES :

Pour : 10

Contre : 3

Abstentions : 0

Date de convocation : 07/04/2025

Présenté par le maire (1),

A la mairie de Fréjairolles, le 14/04/2025

Délibéré par l'assemblée le conseil municipal (2), réunie en session ordinaire

A la mairie de Fréjairolles, le 14/04/2025

Les membres de l'assemblée délibérante le conseil municipal (2),(3),



Certifié exécutoire par le maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le



(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

2025-03-04

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE FREJAIROLLES**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 07/04/2025

Nombre de membres présents : 11

Date d'affichage : 15/04/2025

**Séance du 14 avril 2025**

**L'AN DEUX MIL VINGT CINQ ET LE 14 AVRIL** à 20h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel

**Présents** : Jérôme CASIMIR, maire, Mohamed BOUMEDIENNE, Marie-Christine CABAL, Nathalie CARME, Christian CHAMAYOU, Richard FERNANDEZ, Dominique GERARD, Nadine HERAL, Benoît MARQUES, Ludovic MARLOT, Olivier REGNAULT.

**Absentes excusées** : **Christine CHRETIEN**, pouvoir à Marie-Christine CABAL, **Nathalie DEGUDE** pouvoir à Jérôme CASIMIR, **Lydie FOISSAC** pouvoir à Richard FERNANDEZ, **Caroline CANTIE** pouvoir à Benoît MARQUES.

**Secrétaire de séance** : Richard FERNANDEZ

**Objet : Taux des taxes directes locales 2025**

La loi de finances pour 2018 a institué un dégrèvement de la taxe d'habitation afférente à la résidence principale (THRP) pour 80% des ménages les plus modestes. La loi de finances 2020 met en œuvre sa suppression définitive en 2023 pour l'ensemble des contribuables.

Le taux de la taxe d'habitation sur les logements vacants et sur les résidences secondaires a été gelé entre 2020 et 2022. En 2024, les communes ont de nouveaux la possibilité de faire varier leur taux.

Monsieur le Maire propose de reconduire les taux votés en 2024 sur 2025.

**Le conseil municipal,**

- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU le code général des impôts
- Compte tenu des bases fiscales notifiées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** que les taux d'imposition pour l'année 2025 relatifs aux taxes directes locales ne seront pas augmentés.
- **FIXE** les taux d'imposition comme suit :

	Taux de référence 2024	Taux voté 2025
Foncier bâti (taux communal + taux départemental)	49,26%	49,26%
Foncier non bâti	79,44%	79,44%
Taxe d'habitation des résidences secondaires	12,17%	12,17%

**AUTORISE** monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois, an susdits et ont signé les membres présents.

Le Maire  
Jérôme CASIMIR

Le secrétaire de séance,  
Richard FERNANDEZ



Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture  
Le  
Publié ou notifié

COMMUNE : **097 FREJAIROLLES**  
 ARRONDISSEMENT : **81 ALBI**  
 FINANCES PUBLIQUES TRÉSORERIE OU SGC : **SGC D'ALBI**

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	1 164 804	49,26	140,91	1 219 000	600 479	49,26	600 479
Taxe foncière non bâties (TFNB)	49 029	79,44	203,95	49 500	39 323	79,44	39 323
Taxe d'habitation (TH)	61 093	12,17	49,16	50 600	6 158	12,17	6 158
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	645 960
			<b>Total</b>		<b>645 960</b>		
Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration applicable en 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col.4 x col.2 x col.6) 2025	Taux de majoration applicable en 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Produit attendu sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case
Taxe foncière bâties (TFB)			<input type="checkbox"/>
Taxe foncière non bâties (TFNB)			<input type="checkbox"/>
Taxe d'habitation (TH)			<input type="checkbox"/>
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total souhaité 645 960	Produit total de référence (total colonne 5)	

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	To
		0		4 374	0	0	- 116 487	1

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7) 645 960	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11) - 112 113	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025 533 847
--	---	--	---	--

A ALBI  
 Le 18 MARS 2025  
 Pour la Direction des Finances publiques,  
**ANNE-MARIE AUDUREAU**  
 Le  
 Pour la Préfecture,  
 Pour la Commune (Tam) \* S

COMMUNE : 097 FREJAIROLLES  
ARRONDISSEMENT : 81 ALBI  
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DALBI

## ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Envoyé en préfecture le 16/04/2025  
Reçu en préfecture le 16/04/2025  
Publié le  
ID : 081-218100972-20250414-DELCM\_20250304-BF

## DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

ère bâtie :  
es de condition modeste  
éhabilitation, QPPV, Mayotte  
industriels  
ts sociaux et longue durée

368
79
0
0
3 927

## 2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :

- a. Par le conseil municipal  
b. Par la loi

Taxe foncière non bâtie :

- a. Par le conseil municipal  
b. Par la loi (terres agricoles)  
c. Par la loi (autres)

28 661
1 465
8 529

Cotisation foncière des entreprises

- a. Par le conseil municipal  
b. Par la loi


## 3. BASES DE TAXE D'HABITATION

- a. Résidences secondaires et assimilées  
b. Logements vacants soumis à la THLV  
c. Bases dégrévées hors locaux vacants  
d. Bases dégrévées locaux vacants  
e. Bases dégrévées majo THS

50 600
>>>
11 275

## 5. RÉFORMES FISCALES

- a. Éoliennes et hydroliennes  
b. Centrales électriques  
c. Centrales photovoltaïques  
d. Centrales hydrauliques  
e. Centrales géothermiques  
f. Transformateurs électriques  
g. Stations radioélectriques  
h. Installations gazières et autres  
i. Taxe sur les pylônes


- a. TVA prév. (compensation TH)  
b. TVA prév. (comp. CVAE)  
c. Coefficient correcteur  
d. Taux FB commune 2020  
e. Taux FB département 2020

>>>
0
0,806010
19,35
29,91

## 6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

## 6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2024 au niveau :		Taux plafonds de 2025	Taux des EPCL de 2024	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12			
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,74	57,96	144,90	3,99000	140,91
Taxe foncière non bâties (TFNB)	51,08	83,14	207,85	3,90000	203,95
Taxe d'habitation (TH)	23,88	21,32	59,70	10,54000	49,16
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

## 6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2024 au niveau :

- a. National >>>  
b. Communal >>>

Taux maximum :

- a. Taux communal majoré à ne pas dépasser >>>  
b. Taux maximum de la majoration spéciale >>>

## 6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2025 au titre de laquelle...

- a...la diminution sans lien a été appliquée >>>  
b...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés >>>

## 6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

- a. Tx moy. 75% départemental >>>  
b. Taux maximum de la majo >>>

Taux de CFE perçue en 2024 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

- >>> 37,51

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FREJAIROLLES

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 07/04/2025

Nombre de membres présents : 11

Date d'affichage : 15/04/2025

### Séance du 14 avril 2025

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ ET LE 14 AVRIL à 20h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel

**Présents :** Jérôme CASIMIR, maire, Mohamed BOUMEDIENNE, Marie-Christine CABAL, Nathalie CARME, Christian CHAMAYOU, Richard FERNANDEZ, Dominique GERARD, Nadine HERAL, Benoît MARQUES, Ludovic MARLOT, Olivier REGNAULT.

**Absentes excusées :** Christine CHRETIEN, pouvoir à Marie-Christine CABAL, Nathalie DEGUDE pouvoir à Jérôme CASIMIR, Lydie FOISSAC pouvoir à Richard FERNANDEZ, Caroline CANTIE pouvoir à Benoît MARQUES.

**Secrétaire de séance :** Richard FERNANDEZ

### Objet : Budget primitif 2025

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal le projet de budget primitif 2025 pour la commune.

Il est équilibré à la somme de : 2 055 383,96 €

**Fonctionnement :** 1 463 130,93 €

**Investissement :** 592 253,03 €

### Section de fonctionnement :

Le financement est assuré par :

Le produit des contributions directes : 517 407,00 €

Les compensations des exonérations de taxes par l'État.....	12 947,00 €
Autres taxes .....	14 350,00 €
Dotations de solidarité communautaire .....	32 305,00 €
Dotations de l'état .....	147 160,00 €
FPIC.....	21 180,00 €
Les revenus des immeubles .....	12 000,00 €
Les ventes de produits et de prestations .....	101 410,00 €
(restauration scolaire, garderie, mise à disposition du personnel, ...)	
L'atténuation de charges (remboursement de salaire).....	7 000,00 €
Le remboursement des intérêts d'emprunts transférés .....	10 938,00 €
Les autres produits.....	1 000,00 €
L'excédent de fonctionnement reporté.....	585 433,93 €
<b>Total des recettes de fonctionnement :</b> .....	<b>1 463 130,93 €</b>

Les dépenses de cette section regroupent :

Les crédits nécessaires à l'activité annuelle des services .....	432 300,00 €
(charges à caractère général)	
Les charges de personnel.....	500 130,00 €
Les intérêts des emprunts .....	13 500,00 €
L'atténuation de produits .....	2 200,00 €
Les dépenses de gestion courante.....	103 301,00 €
L'attribution de compensation.....	101 988,84 €
Les charges exceptionnelles .....	22 500,00 €

La dotation aux amortissements 6 000,00 €  
Le virement à la section d'investissement 281 211,09 €  
**Total des dépenses de fonctionnement : 1 463 130,93 €**

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 081-218100972-20250414-DELCM\_20250305-BF

SLOW

### **Section d'investissement :**

Le financement est assuré par :

Le FCTVA.....	15 000,00 €
La taxe d'aménagement.....	15 000,00 €
La dette récupérable .....	22 552,00 €
L'attribution de compensation d'investissement.....	17 659,00 €
L'emprunt.....	186 516,91 €
La dotation aux amortissements .....	6 000,00 €
Les restes à réaliser (subventions).....	15 447,00 €
L'affectation de résultat.....	32 867,03 €
Le virement de la section de fonctionnement.....	281 211,09 €
<b>Total des recettes d'investissement : .....</b>	<b>592 253,03 €</b>

Les dépenses de cette section regroupent :

Les dépenses d'équipement .....	476 378,20 €
Les crédits de reports 2023 en dépenses.....	9 144,00 €
Le remboursement en capital des emprunts .....	60 000,00 €
La taxe d'aménagement.....	7 560,80 €
Le déficit d'investissement.....	39 170,03 €
<b>Total des dépenses d'investissement : .....</b>	<b>592 253,03 €</b>

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur au 1er janvier 2025,

### **APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

- **ADOpte** le budget primitif 2025 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 055 383,96 € dont :
  - 1 463 130,93 € **en fonctionnement**
  - 592 253,03 € **en investissement**

tel que présenté en annexe de la présente délibération.

- **AUTORISE** monsieur le maire, conformément aux dispositions prévues par l'instruction budgétaire et comptable M57, à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) dans la limite de 7,5 % des crédits inscrits dans chaque section. Un compte rendu des virements de crédits sera effectué lors de chaque conseil municipal.

Après délibération le Conseil municipal approuve à la majorité absolue par 12 voix POUR, 0 ABSTENTION, 3 CONTRE.

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois, an susdits et ont signé les membres présents.

Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture  
Le  
Publié ou notifié

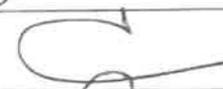
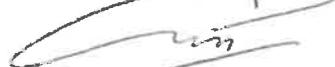


Le secrétaire de séance,  
Richard FERNANDEZ

# FEUILLE D'EMARGEMENT

## BUDGET PRIMITIF 2025

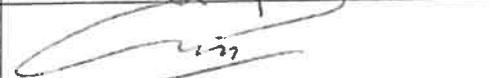
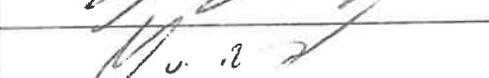
Conseil municipal du 14 avril 2025 à Fréjairolles

Jérôme CASIMIR	
Marie-Christine CABAL	
Ludovic MARLOT	
Christian CHAMAYOU	
Lydie FOISSAC	
Richard FERNANDEZ	
Nadine HERAL	
Olivier REGNIAUT	
Nathalie CARME	
Dominique GERARD	
Christine CHRETIEN <i>Pouvoir à Nadine - Christine CABAL</i>	
Nathalie DEGUDE <i>Pouvoir à Jérôme CASIMIR</i>	
Benoit MARQUES	
Caroline CANTIE <i>Pouvoir à Benoit MARQUES</i>	
Mohamed BOUMEDIENNE	

# FEUILLE D'EMARGEMENT

## BUDGET PRIMITIF 2025

Conseil municipal du 14 avril 2025 à Fréjairolles

Jérôme CASIMIR	
Marie-Christine CABAL	
Ludovic MARLOT	
Christian CHAMAYOU	
Lydie FOISSAC	
Richard FERNANDEZ	
Nadine HERAL	
Olivier REGNIAUT	
Nathalie CARME	
Dominique GERARD	
Christine CHRETIEN <i>Pouvoir à Marie-Christine CABAL</i>	
Nathalie DEGUDE <i>Pouvoir à Jérôme CASIMIR</i>	
Benoit MARQUES	
Caroline CANTIE <i>Pouvoir à Benoit MARQUES</i>	
Mohamed BOUMEDIENNE	

## V – ARRETE ET SIGNATURES

### ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 15

VOTES :

Pour : 12

Contre : 3

Abstentions : 0

Date de convocation : 07/04/2025

Présenté par le maire (1),

A la mairie de Fréjairolles, le 14/04/2025

Délibéré par l'assemblée le conseil municipal(2), réunie en session ordinaire

A la mairie de Fréjairolles, le 14/04/2025

Les membres de l'assemblée délibérante le conseil municipal (2).(3).



Certifié exécutoire par le maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le



(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

## NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le budget primitif 2025 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif a été voté le 14 avril 2025.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. La section de fonctionnement retrace la gestion courante de la commune (notamment le versement des salaires des agents de la ville) tandis que la section d'investissement inclue les dépenses et les recettes afférentes aux projets structurants de la commune.

Le budget primitif présenté pour l'année 2025 s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes, réelles et d'ordre, pour un montant de 2 055 383,96 euros avec la décomposition suivante :

Fonctionnement : 1 463 130,93 €

Investissement : 592 253,03 €

### **I. La section de fonctionnement**

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

## a) Les recettes réelles de fonctionnement

**Les recettes réelles de fonctionnement prévues pour 2025 s'élèvent à 877 697 euros.**

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population comme la cantine, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, aux revenus des immeubles ...

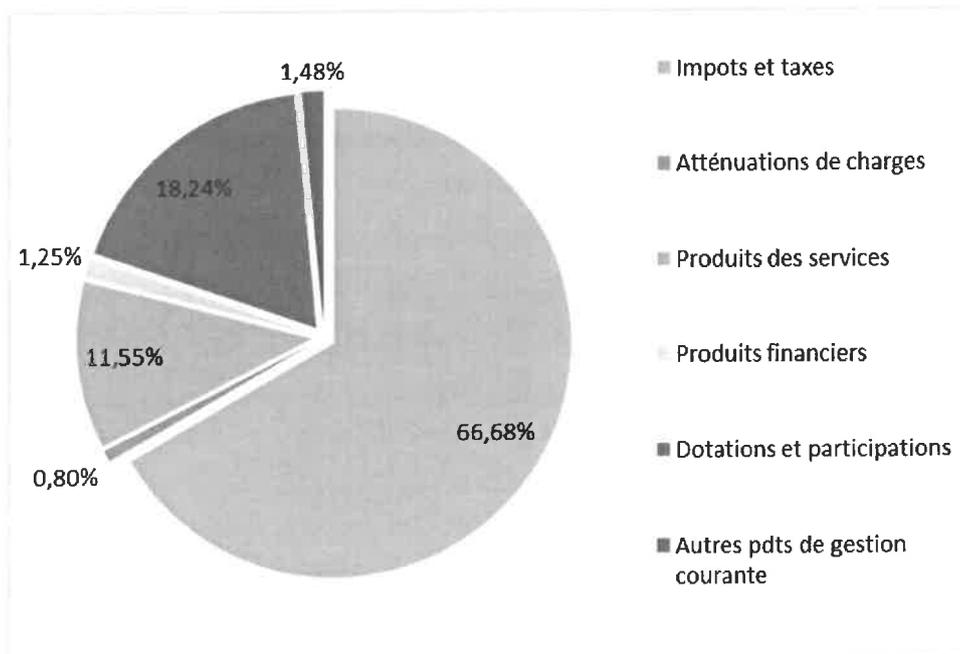
Les taux des impôts locaux voté en 2025 sont inchangés par rapport à 2024 :

- Taxe foncière sur le bâti : 49,26 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 79,44 %
- Taxe habitation sur résidences secondaires : 12,17%

Le produit attendu au titre de la fiscalité locale des ménages est de 517 407 € soit 58,95 % des recettes 2025 de la commune.

La DGF versée par L'État a été notifiée pour un montant de 147 160 € soit 16,77 % des recettes de la commune.

Voici leurs décompositions pour 2025 hors excédent reporté :



## b) L'excédent de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont complétées par l'inscription de l'excédent antérieur reporté d'un montant de 585 433,93 €.

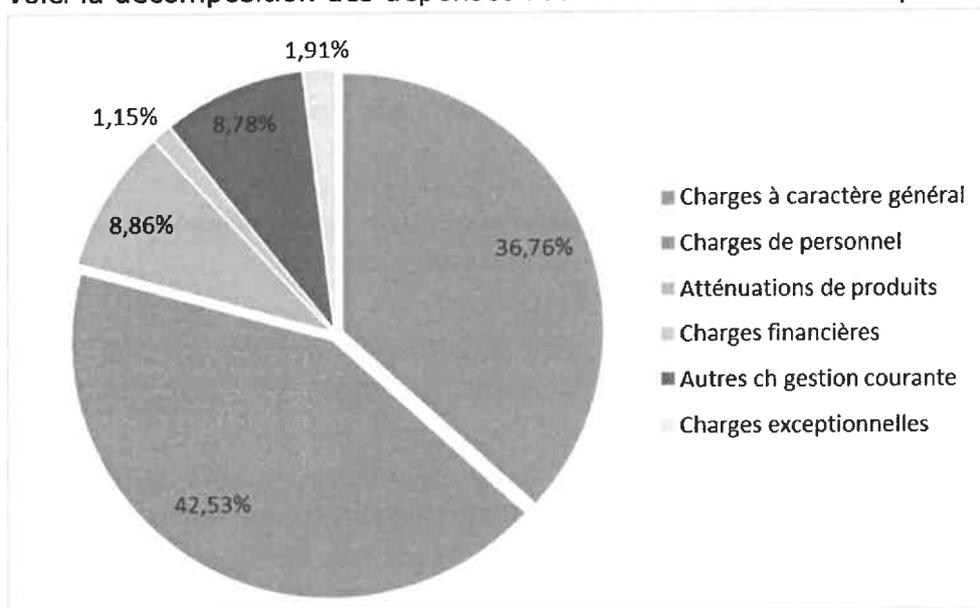
### c) Les dépenses réelles de fonctionnement

#### Les dépenses réelles de fonctionnement 2025 s'élèvent à 1 175 919,84 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

En 2025, la commune devrait employer 11,63 ETP (agents en équivalent temps plein). Les salaires représentent 42,53 % des dépenses de fonctionnement de la commune. Les subventions aux associations, inscrites au chapitre 65 « autres charges de gestion courante », s'élèvent en 2025 à 22 215 € soit 1,89 % des dépenses de fonctionnement.

Voici la décomposition des dépenses réelles de fonctionnement pour 2025 :



### d) les dépenses d'ordre de fonctionnement

Les opérations d'ordre budgétaire se caractérisent par le fait qu'elles concernent toujours à la fois une opération de dépense budgétaire et une opération de recette budgétaire. Elles ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement. Elles sont notamment constituées des écritures de dotations aux amortissements des biens, des écritures de cessions et du virement à la section d'investissement.

En 2025, ces dépenses sont prévues à 287 211,09 € dont un virement à la section d'investissement de 281 211,09 € et 6 000 € de dotation aux amortissements. Des recettes d'ordre d'investissement sont prévues pour la même somme.

## **II. La section d'investissement**

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement), les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection de la salle polyvalente...), le FCTVA (fonds de compensation de la TVA) et les emprunts nécessaires pour équilibrer le financement des opérations d'équipement.

### **a) Les recettes réelles de la section d'investissement**

**Les recettes réelles d'investissement prévues pour 2025 s'élèvent à 305 041,94 euros.**

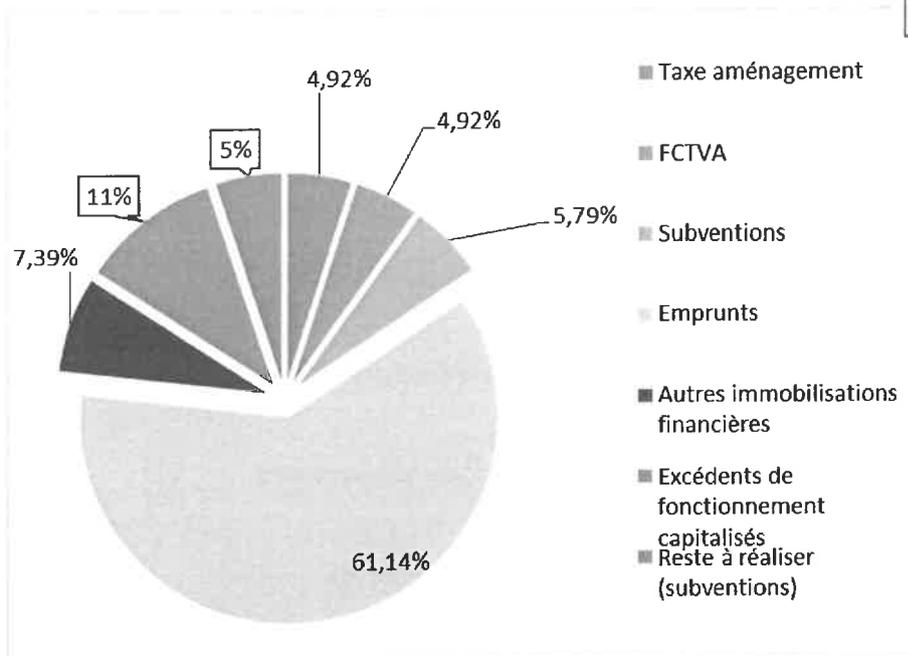
La commune devrait percevoir 15 000 euros de taxe d'aménagement, 15 000 euros de FCTVA (fonds de compensation de la TVA versé par l'Etat) et 22 552 € de dette récupérable versée par la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Elle devrait également percevoir 17 659 € d'attribution de compensation d'investissement versé par la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Un montant prévisionnel d'emprunt de 186 516,91 € est inscrit pour financer le complexe enfance. Un montant de 15 447 € reste à percevoir au titre des subventions.

La commune prévoit une affectation de résultat de 2024 pour 32 867,03 €.

Voici la décomposition des recettes réelles d'investissement pour 2025 :



### b) Les recettes d'ordre de la section d'investissement

Les opérations d'ordre budgétaire se caractérisent par le fait qu'elles concernent toujours à la fois une opération de dépense budgétaire et une opération de recette budgétaire. Elles ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement. Elles sont notamment constituées des écritures de dotation aux amortissements des biens, des écritures de cessions et du virement de la section de fonctionnement.

En 2025, ces recettes s'évaluent à 287 211,09 € dont 281 211,09 € de virement de la section de fonctionnement et 6 000 € de dotations d'amortissements. Des dépenses d'ordre de fonctionnement ont été constatées pour la même somme.

### c) Les dépenses de la section d'investissement

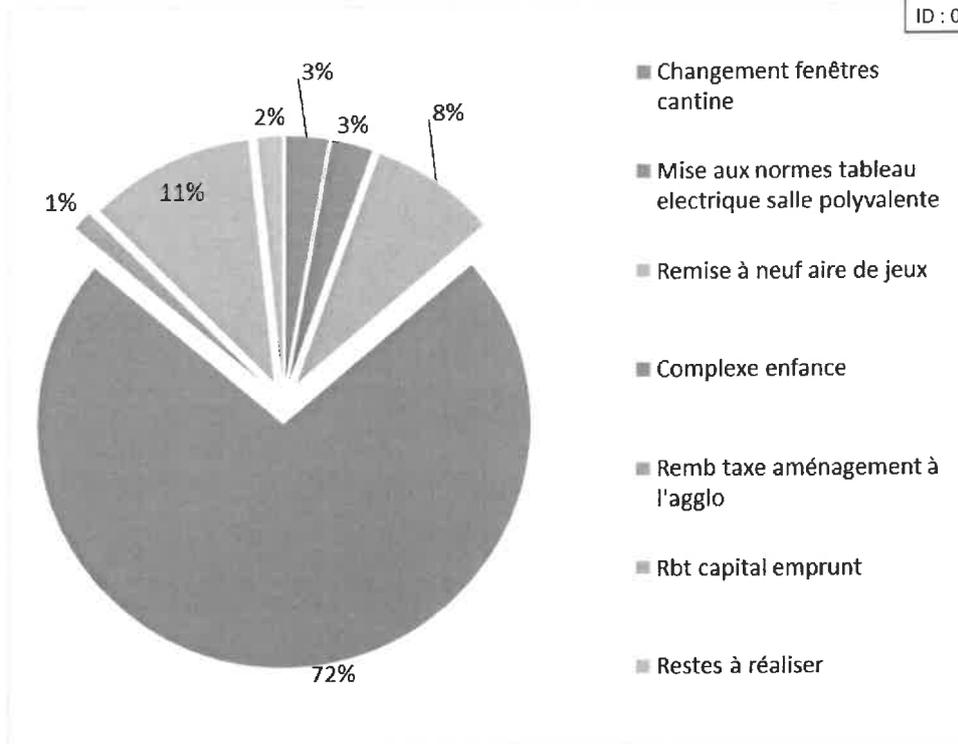
**Les dépenses d'investissement s'élèvent en 2025 à 592 253,03 euros dont 9 144 € de restes à réaliser.**

Les dépenses d'équipement prévues en 2025 sont composées :

- De travaux pour le « Complexe enfance » : 400 000 €
- Mise aux normes du tableau électrique salle polyvalente : 15 000 €
- Remise à neuf de l'aire de jeux : 46 000 €
- Changement des fenêtres de la cantine : 15 378,20 €
- De reversement de 40% de la taxe d'aménagement de 2024 : 7 560,80 €
- Le remboursement du capital des emprunts devrait s'élever à 60 000 €.
- Reste à réaliser : 9 144 €

Voici la décomposition des dépenses d'investissement :

SLOW



### III. L'encours de la dette et sa structure

L'encours de la dette au 31 décembre 2024, s'élève à 743 196,40 € dont 326 504 € de dette récupérable remboursée par l'agglomération dans la cadre du transfert de compétence « voirie large ».

Il est positionné à 100% sur des emprunts présentant un risque faible ou nul au sens de la Charte de bonne conduite « GISSLER » (pas d'emprunts toxiques, pas d'indexation sur des devises étrangères ...).

100% de l'encours total est à taux fixe classique.

Le taux moyen de l'encours est de 1,82% et la durée de vie résiduelle moyenne de l'encours est de 11 ans et 1 mois.

La répartition des prêteurs est la suivante :

Prêteur	CRD au 31-12	% CRD
Caisse d'Epargne	353 710,30 €	48,18 %
Banque Populaire Occitane	380 486,10 €	51,82 %
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>734 196,40 €</b>	<b>100,00 %</b>

# BORDEREAU DE TRANSMISSION DES DOCUMENTS BUDGÉTAIRES

A adresser en Préfecture ou en Sous-Préfecture (selon l'arrondissement)

A remplir par la collectivité en 1 exemplaire et à annexer aux documents transmis en format papier ou en dématérialisé

**NOM DE LA COLLECTIVITÉ :**

A FREJAIROLLES

le 15/04/2025

Signature et cachet



Observations éventuelles de la collectivité :

NATURE DES DOCUMENTS	PRINCIPAL	CCAS	EAU	ASSAINISSEMENT	LOTISSEMENT	AUTRES BUDGETS ANNEXES : à préciser
Budget primitif Année 2025	X					
Délibération de vote du budget primitif	X					
Pages de signatures du budget primitif (pour les envois en dématérialisé)	X					
Compte administratif Année 2024						
Délibération d'approbation du compte administratif						
Pages de signatures du compte administratif (pour les envois en dématérialisé)						
Etat des restes à réaliser						
Délibération d'affectation des résultats						
Extrait du compte de gestion (Etats II 1 et II 2)						
Délibération d'approbation du compte de gestion						
Note de présentation brève et synthétique à annexer au budget primitif et au compte administratif	X					

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 081-218100972-20250414-DELCM\_20250305-BF



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FREJAIROLLES

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 07/04/2025

Nombre de membres présents : 11

Date d'affichage : 15/04/2025

### Séance du 14 avril 2025

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ ET LE 14 AVRIL à 20h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel

**Présents :** Jérôme CASIMIR, maire, Mohamed BOUMEDIENNE, Marie-Christine CABAL, Nathalie CARME, Christian CHAMAYOU, Richard FERNANDEZ, Dominique GERARD, Nadine HERAL, Benoît MARQUES, Ludovic MARLOT, Olivier REGNAULT.

**Absentes excusées :** Christine CHRETIEN, pouvoir à Marie-Christine CABAL, Nathalie DEGUDE pouvoir à Jérôme CASIMIR, Lydie FOISSAC pouvoir à Richard FERNANDEZ, Caroline CANTIE pouvoir à Benoît MARQUES.

**Secrétaire de séance :** Richard FERNANDEZ

### Objet : Budget primitif 2025

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal le projet de budget primitif 2025 pour la commune.

Il est équilibré à la somme de : 2 055 383,96 €

**Fonctionnement :** 1 463 130,93 €

**Investissement :** 592 253,03 €

#### Section de fonctionnement :

Le financement est assuré par :

Le produit des contributions directes : 517 407,00 €

Les compensations des exonérations de taxes par l'État.....	12 947,00 €
Autres taxes .....	14 350,00 €
Dotations de solidarité communautaire .....	32 305,00 €
Dotations de l'état .....	147 160,00 €
FPIC.....	21 180,00 €
Les revenus des immeubles .....	12 000,00 €
Les ventes de produits et de prestations .....	101 410,00 €
(restauration scolaire, garderie, mise à disposition du personnel, ...)	
L'atténuation de charges (remboursement de salaire).....	7 000,00 €
Le remboursement des intérêts d'emprunts transférés .....	10 938,00 €
Les autres produits.....	1 000,00 €
L'excédent de fonctionnement reporté .....	585 433,93 €
<b>Total des recettes de fonctionnement :</b> .....	<b>1 463 130,93 €</b>

Les dépenses de cette section regroupent :

Les crédits nécessaires à l'activité annuelle des services .....	432 300,00 €
(charges à caractère général)	
Les charges de personnel.....	500 130,00 €
Les intérêts des emprunts .....	13 500,00 €
L'atténuation de produits .....	2 200,00 €
Les dépenses de gestion courante.....	103 301,00 €
L'attribution de compensation.....	101 988,84 €
Les charges exceptionnelles .....	22 500,00 €